

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Education nationale

- vu** le décret 82-451 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
vu la circulaire d'application du 18 novembre 1982,
vu la circulaire FP n° 1885 du 23 février 1983 relative aux règlements intérieurs types des commissions administratives paritaires,
vu l'arrêté du 10 avril 1986 portant approbation des règlements intérieurs des commissions administratives paritaires départementales,
vu la circulaire du 27 juillet 2022 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires,
vu le résultat des élections à la commission administrative paritaire départementale en date du 8 décembre 2022,
vu la mutation au 1^{er} septembre 2024 de Mme DUFOUR Jacqueline,
vu le départ à la retraite de M. MASON Michel,

ARRETE

ARTICLE 1 : composition de la commission administrative paritaire départementale de l'Ariège.

Représentants de l'administration

Titulaires

M. FICHET Laurent, Inspecteur d'académie,
Mme ROCHETTE Delphine, Secrétaire générale,
M. DE LA CRUZ Michel, IEN ASH,
M. MAUPOME Jean-Marc, IEN,
Mme PINCE-SALEM Dominique, IEN,

Suppléants

Mme BELMAS Carine, IEN,
M. MAURY Fabrice, APAE,
Mme GIRAUBIT Juliette, AAE,
Mme MALAGOLI Sylvie, Médecin de l'Education nationale,
Mme ANDRIEUX Chrystel, APAE.

Représentants des personnels

Corps des professeurs des écoles et des instituteurs:

Titulaires

Mme DEJEAN Anne,
Mme SOULA Catherine,
Mme MASSICOT Audrey,
M. BENARD Mathieu,
Mme JOBERT Laure

Suppléants

Mme PIQUEMAL Myriam,
Mme PIRES Carine,
M. LATOUR Emmanuel,
M. MAGNIER Assaad,
Mme MARTY PICHON Julie.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet au 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 1^{er} octobre 2023.

Fait à Foix, le 27 août 2024


Laurent FICHET